



L'essentiel & plus encore

Terres d'Alliance

Toute l'actualité de la MSA Dordogne, Lot et Garonne

N° 31 - Janvier 2018

ÉDITO

Chers collègues élus, chers amis,



Les crises économiques et sanitaires ont durement frappé nos deux départements en 2017. Je pense ici aux éleveurs touchés par la grippe aviaire

et la tuberculose bovine ou aux exploitants ayant subi des pertes suite au gel du mois d'avril dernier.

Avec votre collaboration, la MSA soutient les agriculteurs en difficulté. D'abord en mettant en place des aides financières, ensuite en proposant un accompagnement social et humain. Cette présence sur les territoires est essentielle pour offrir des conditions de vie acceptables à nos agriculteurs, salariés agricoles et leurs familles.

Cette proximité n'est pas réservée qu'aux situations de crise. Partout en milieu rural la MSA s'investit aux côtés de ses partenaires pour garder du lien social, favoriser le maintien à domicile ou développer des structures pour les plus jeunes.

Dans un contexte difficile, la MSA doit s'adapter et innover pour réussir à maintenir un service de qualité et conserver cette présence sur les territoires. C'est avec enthousiasme et détermination que nous relèverons ce défi.

Claudine Faure
Présidente de la MSA DLG



INSTITUTIONNEL

La MSA rencontre ses élus

Du 7 novembre au 1^{er} décembre dernier, Claudine Faure a échangé avec les élus sur l'actualité et les actions menées par la MSA, à l'occasion des réunions avec les échelons locaux.

Essentielles pour la vie mutualiste de la MSA, elles permettent d'informer les élus mais aussi d'être à l'écoute des besoins de la population agricole qu'ils représentent.

Une actualité riche

La présentation des nouveautés législatives a démarré, côté Cotisations, par le nouveau TESA et l'évolution de la déclaration des revenus professionnels avec le régime fiscal du micro-BA.

Concernant la réforme des retraites, le Gouvernement lancera en 2018 une réflexion sur la modification de l'organisation des retraites, avec pour objectif le passage à un système universel. Toujours sur les retraites, dès qu'elles en ont eu connaissance, la Présidente et la Directrice ont évoqué l'erreur commise par la CCMSA au sujet de la revalorisation RCO et ont présenté leurs excuses au nom de l'Institution.

La procédure recours contre tiers a également été rappelée. Elle permet à la MSA de récupérer les dépenses d'assurance maladie auprès de l'assurance du tiers responsable de l'accident.



Dans le cadre des actions de prévention, la MSA lance une nouvelle campagne de vaccination antigrippale. L'objectif est de montrer que seul le vaccin permet de se protéger contre la grippe.

Ensuite, une présentation de la nouvelle version du site Internet MSA a été faite : nouveau graphisme, navigation facilitée et adaptation aux différents écrans utilisés.

Enfin, des élus, partenaires et adhérents ont témoigné sur l'animation du territoire de la MSA en parlant des actions de terrain mises en place sur leur secteur.

Présence verte fête ses 30 ans

Autre sujet des réunions, l'association Présence verte. Créée il y a 30 ans par la MSA et les Aînés Ruraux, elle s'inscrit dans le prolongement de l'action sociale de la MSA en facilitant le maintien à domicile.

Pour fêter cet anniversaire, un challenge est lancé aux élus : mettre en place des actions pour promouvoir Présence verte. Ce concours, programmé jusqu'au 1^{er} mai 2018, mobilisera les 13 inter-cantons. Les 3 plus actifs bénéficieront d'un financement pour une association de leur choix.

Quelques jours de répit pour souffler

En 2017, la MSA DLG a financé le remplacement temporaire des agriculteurs en situation d'épuisement professionnel sur leur exploitation. Cette aide a permis à des familles de bénéficier d'un temps de répit et pour certaines de partir en groupe à Noirmoutier.



Face aux crises agricoles successives, de nombreux agriculteurs se trouvent dans une situation économique difficile et de détresse psychologique. Dans le cadre de son accompagnement social, la MSA DLG propose des aides, dont la possibilité de bénéficier d'un temps de répit.

L'accès au répit pour faire face aux difficultés

Le pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles, annoncé en octobre 2016 par le Gouvernement, prévoit des mesures financières et sociales en faveur des agriculteurs en difficulté. Parmi celles-ci, se trouve le financement d'un remplacement temporaire pour les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel ("burn-out").

La MSA, de par son organisation en guichet unique, a été désignée par le Gouvernement pour coordonner la mise en oeuvre de cette mesure. En 2017, une enveloppe de 4 millions d'€ a été allouée à la CCMSA, dont 105 337 € à la MSA DLG.

Après évaluation sociale, la MSA a proposé aux personnes identifiées en situation d'épuisement professionnel un accompagnement afin de s'autoriser un temps de pause. Selon les besoins de l'agriculteur et de sa famille, l'action répit pouvait revêtir plusieurs formes : du repos à leur domicile, l'accès aux soins, un départ en séjour collectif ou individuel. Les services de remplacement des deux départements ont été associés à cette démarche.

Pour 2018, la MSA DLG est en attente des décisions

du Gouvernement sur la reconduction ou pas de cette enveloppe.

Le séjour répit individuel

En Dordogne, le séjour a été effectué sous forme d'un départ individuel dans les lieux et aux dates choisis par les familles. En 2017, 8 familles ont bénéficié de ce départ en vacances et chacune a préparé ce projet avec l'assistante sociale et la conseillère agricole du secteur.

L'accompagnement au séjour et le séjour lui-même ont permis de parler de loisirs, santé et de favoriser les relations conjugales et familiales.

Le séjour ensemble pour repartir

En Lot-et-Garonne, c'est le séjour de groupe qui a été expérimenté pour prendre soin de soi et parler de ses difficultés. Du 23 au 27 octobre 2017, 16 familles sont ainsi parties au centre AVMA de Noirmoutier. Les objectifs étaient de permettre aux familles d'échanger sur leurs problèmes personnels ou professionnels avec les autres familles, les travailleurs sociaux accompagnateurs et le psychologue.

Le groupe a prévu de se revoir pour faire le bilan du séjour. Selon les besoins exprimés, le travailleur social pourra proposer aux familles d'autres actions collectives d'accompagnement social comme "Avenir en soi", "Parcours confiance",...

Le prochain séjour répit à Noirmoutier est prévu du 22 au 26 octobre 2018. Pour plus d'informations, les familles peuvent contacter l'assistant social de leur secteur.



Paroles d'agriculteurs...

« J'ai pu discuter avec des gens qui souffrent dans leur métier comme moi mais j'ai aussi pris du plaisir sans culpabiliser... Cela fait du bien. »

« On ne fait rien et on est là pour ça. On se rend compte que c'est possible de faire autre chose que de travailler. »

« La convivialité du groupe a permis les échanges. »

« La psychologue a su me faire parler devant un groupe. Je suis fière d'avoir pu participer et m'insérer au groupe. »

« Merci à la MSA pour le voyage qu'elle a organisé (...). Ça enrichit, ça ouvre l'esprit (...). Ce séjour m'a fait comprendre qu'on est tous dans la difficulté et qu'il faut se serrer les coudes. »

Une charte pour mieux vivre sur son territoire



La Communauté de communes Isle-Vern-Salembre, la MSA DLG, la Carsat et le Conseil départemental ont signé, le 22 décembre dernier, la charte territoriale des solidarités en faveur des aînés. C'est une première en Dordogne.

Dans un territoire rural où la moyenne d'âge ne cesse d'augmenter, cette charte répond à un double enjeu : lutter contre l'isolement, développer les solidarités et les services autour des plus de 55 ans.

Les champs d'action de la charte

Pour maintenir des conditions de vie de qualité pour les aînés des territoires de la Communauté de communes Isle-Vern-Salembre (CCIVS), la charte a pour objectif de :

- **soutenir le lien social et les solidarités de proximité** (favoriser l'accès à des activités socioculturelles, accompagner les personnes dépendantes et leur famille),
- **valoriser les engagements et l'expérience des retraités** (encourager l'investissement auprès des acteurs locaux, participer à la création d'un dialogue intergénérationnel),
- **promouvoir les pratiques du Bien Vieillir** (développer des actions de prévention et de promotion de la santé liées

au vieillissement),

- **développer l'offre de services ou les structures de proximité** (accompagner le maintien à domicile, développer les offres d'hébergement),
- **améliorer l'accès aux soins et aux droits** (participer à l'amélioration de l'accès aux soins et aux services de santé).

Les principes de sa mise en œuvre

Ce projet, porté par le centre intercommunal d'action sociale de la CCIVS et la MSA, s'étendra sur 3 ans et demi. Un diagnostic sera d'abord réalisé par un cabinet d'études, à travers l'analyse d'un questionnaire adressé aux habitants de plus de 55 ans et une première restitution sera faite à la fin du semestre 2018.

Ensuite, des groupes de travail composés d'habitants, d'organismes sociaux, d'associations, d'élus MSA,... seront constitués à partir des thématiques mises en avant par le diagnostic.

Un comité de pilotage étudiera et validera les projets issus du diagnostic jusqu'à la réalisation des actions. Enfin, un bilan final sera rendu. Très impliquée dans ce projet, la MSA finance le coût de la mise en œuvre de cette charte qui s'élève à 20 000 €.



SANTÉ

Comprendre le lien entre la santé et le travail



Santé publique France a lancé avec la MSA une étude sur l'état de santé des professionnels du monde agricole.

Pourquoi cette étude ?

En milieu agricole, les expositions professionnelles sont souvent source de risques. L'étude Coset-MSA permettra d'étudier les liens entre ces expositions et l'apparition de problèmes de santé (troubles musculo-squelettiques, affections respiratoires, allergies,...). Elle servira aussi à

mieux définir les priorités de prévention.

Modalités de mise en œuvre

Un tirage au sort, parmi les personnes affiliées à la MSA en 2016, a sélectionné un large panel représentatif du monde agricole (actifs et anciens actifs, salariés, exploitants et conjoints collaborateurs).

Courant décembre, 180 000 adhérents ont reçu un courrier les invitant à compléter un questionnaire en ligne sur leur état de santé et leur situation professionnelle. Les premiers résultats seront disponibles à partir de 2019.

BON À SAVOIR...

Le programme Coset (cohortes pour la surveillance épidémiologique en lien avec le travail) est un programme national de suivi de la santé des travailleurs mis en œuvre par Santé publique France.

Le site Internet de la MSA évolue

Depuis le 12 décembre, le site Internet de la MSA Dordogne, Lot et Garonne a changé pour répondre aux nouveaux besoins des adhérents.



Les trois grandes innovations concernent la navigation, l'accès aux services en ligne et la possibilité de consulter le site Internet depuis un smartphone ou une tablette.

Une navigation facilitée

Le site propose un menu qui distingue les particuliers, les exploitants et les employeurs. Il suffit d'un clic pour visualiser l'ensemble des thématiques proposées pour chaque profil. Par ailleurs, pour rechercher une information ou un service, le moteur de recherche du site est positionné dans le menu

présent sur toutes les pages du site.

Un accès aux services en ligne simplifié

"Mon espace privé" a été entièrement repensé pour guider les adhérents parmi les nombreux services proposés. Dorénavant, les services sont classés par catégorie :

- Pour les particuliers : famille-logement / santé-invalidité / vieillesse / RSA-prime d'activité / handicap.
- Pour les employeurs : attestations-exploitation (relevé parcellaire) / TESA / DSN-DPAE / Factures et règlements / Accidents du travail.
- Pour les exploitants : attestations exploitation / Factures et règlements / Accidents du travail.

Autre nouveauté : la rubrique "Contact & échanges" regroupe maintenant tous les services utiles pour dialoguer avec sa MSA (messagerie sécurisée, envoi de documents, coordonnées,...).

Un site adapté aux nouveaux usages en mobilité

Le nouveau site de la MSA prend en compte les habitudes de navigation des internautes et s'adapte dorénavant aux différents écrans utilisés : ordinateur, tablette et smartphone. Ainsi, les contenus sont redimensionnables et le menu est adapté pour le mobile.



Découvrez votre nouveau site Internet à l'adresse suivante : www.msa24-47.fr

Avec Pass'Agri, retrouvez toutes les aides de votre MSA

La MSA DLG propose sur son site Internet un guide pour faire connaître ses aides aux adhérents en difficulté suite à une crise agricole.

Accessible dans les rubriques "Particulier", "Exploitant" et "Employeur" du site msa24-47.fr, le guide Pass'Agri recense les dispositifs financiers

proposés par la MSA, ses réseaux de soutien, les prestations sociales accessibles en cas de baisse de revenus et ses solutions pour réfléchir à son avenir professionnel.

Il oriente ensuite vers des contenus web expliquant en détail les conditions d'accès à l'aide.

Mon activité professionnelle

Cette partie réunit les aides pour répondre à un besoin de trésorerie des exploitants et employeurs agricoles. La

MSA peut, en effet, agir sur les cotisations et contributions sociales, avec la prise en charge d'une partie des cotisations ou l'octroi de facilités de paiement.

Mes soutiens

La MSA est mobilisée depuis de nombreuses années pour prévenir les situations de stress, dépression et de profond mal-être. Ce volet du guide présente les acteurs de terrain qui détectent et accompagnent les exploitants et salariés agricoles en difficulté : les élus MSA, les travailleurs sociaux, les médecins du travail, les conseillers en prévention,...

Mes droits

En cas de baisse de revenus, les adhérents peuvent bénéficier de nouvelles prestations sociales (prime d'activité, rSa,...). Cette partie du guide les recense et présente un dispositif comme les "Rendez-vous prestations" qui permet de faire le point sur ses droits.

Mes projets

La MSA donne aussi les moyens de réfléchir sur ses compétences et son avenir professionnel. Par exemple, le programme "Avenir en soi" propose aux agriculteurs de valoriser leurs expériences et réussir un changement dans leur vie personnelle et professionnelle.

Bien démarrer le nouveau TESA

Les employeurs ayant choisi le nouveau TESA pour satisfaire aux obligations de la DSN doivent s'inscrire au service en ligne, au cours du 1^{er} trimestre, pour pouvoir l'utiliser à la paie d'avril 2018.



Le nouveau TESA est un service gratuit, totalement dématérialisé, qui répond aux obligations de la DSN.

Une solution adaptée

Ce nouveau service s'adresse prioritairement aux petites entreprises agricoles non équipées d'un logiciel de paie ou qui ne font pas appel à un tiers déclarant.

L'employeur peut recourir à lui pour gérer ses salariés en CDI (jusqu'à 20 CDI) ou en CDD. Il a aussi la possibilité d'utiliser conjointement le nouveau TESA pour ses salariés en contrats courts et la DSN pour les autres.

Les employeurs souhaitant opter pour le nouveau TESA doivent compléter le formulaire en ligne, disponible sur le site msa24-47.fr, rubrique **Employeur > DSN**.

De nouvelles fonctionnalités

Le nouveau TESA comprend 3 modules principaux :

- L'adhésion : l'employeur s'inscrit une seule fois avec son numéro SIRET et paramètre les données (convention collective, taux des cotisations dues auprès d'organismes complémentaires non gérés par la MSA,...).
- L'embauche : ce module permet de déclarer l'embauche des salariés et de saisir les évolutions de leur contrat de travail.

- Le volet social : cette rubrique contient tous les éléments nécessaires à la production des bulletins de salaires (nombre de jours travaillés, rémunérations,...) et des documents RH (certificat de fin de contrat, attestation Pôle Emploi).

Un déploiement progressif

La mise à disposition du nouveau TESA se fera selon le calendrier suivant : ouverture des fonctionnalités adhésion et gestion des taux en janvier 2018 et saisie des embauches et volets sociaux pour les bulletins de salaire en avril 2018.

L'employeur désirant utiliser ce service dès avril, doit s'inscrire obligatoirement au cours du 1^{er} trimestre en se connectant à l'espace privé du site msa24-47.fr.

Toutefois, pendant le 1^{er} trimestre 2018, il continuera à utiliser les modalités déclaratives actuelles (TESA actuel, DTS) et conservera le système de paie actuel (logiciel de paie, tiers déclarant).

L'employeur, ne disposant d'aucun moyen pour réaliser ses bulletins de salaire au 1^{er} trimestre, doit contacter directement la MSA.

L'accompagnement mis en place par la MSA

Tout au long de l'année 2018, la MSA DLG se mobilisera pour présenter le nouveau TESA aux employeurs concernés. Des actions d'information et de sensibilisation seront notamment organisées afin qu'ils utilisent de façon optimale ce nouvel outil.

De nombreuses publications dédiées à l'accompagnement au nouveau TESA sont déjà disponibles sur le site Internet. Les tutoriels sur l'adhésion et gestion des taux sont également en ligne.

LA MSA VOUS ACCOMPAGNE

Pour toute question sur le nouveau TESA, contactez-nous en utilisant la rubrique "contacts et échanges" de votre espace privé ou par téléphone au 05 53 67 77 77.

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Du nouveau dans le suivi de l'état de santé au travail



3 types de suivi sont proposés aux salariés selon leur état de santé et leurs expositions professionnelles.

Le suivi individuel simple

Il s'adresse aux salariés non exposés à des risques particuliers. Une Visite d'Information et de Prévention (VIP) est effectuée par un professionnel de santé dans les 3 mois

suivant l'affectation au poste et renouvelée tous les 5 ans.

Le suivi individuel adapté

En fonction de l'état de santé des salariés, de leur âge et de leurs conditions du travail, la VIP est réalisée avant l'affectation au poste. Le renouvellement est de 3 ans ou 5 ans selon les situations.

Le suivi individuel renforcé

Il concerne les salariés exposés à des risques particuliers (amiante, plomb, risque de chute de hauteur,...). Un Examen Médical d'Aptitude (EMA) est réalisé avant l'affectation au poste. Le suivi est assuré tous les 4 ans avec une visite intermédiaire 2 ans après.

SANTÉ-SÉCURITÉ EN AGRICULTURE

Pour en savoir plus, rendez-vous sur ssa.msa.fr, le site de prévention en agriculture de la MSA

Des cantons en mouvement

Par sa présence sur le terrain, l' élu assure un rôle essentiel d'animateur et de relais entre la MSA et les assurés. Retour sur des actions menées par la MSA avec la participation des délégués territoriaux.

Apprendre à évaluer les risques chimiques



Le 19 octobre dernier, le service prévention de la MSA DLG a organisé une formation à l'utilisation de Seirich, logiciel d'évaluation du risque chimique. Cette session d'une journée s'est déroulée à Bergerac en

présence de viticulteurs et salariés de caves coopératives. Le programme comprenait une partie réglementaire et une présentation du logiciel. Les participants ont ensuite commencé à évaluer les produits utilisés sur leur propre exploitation.

Du théâtre pour parler des addictions



Dans le cadre du "Moi(s) sans tabac", la MSA DLG a proposé aux élèves des MFR de Pujols et Sainte-Bazeille une action originale de sensibilisation aux comportements addictifs. Le 16 novembre, au centre

culturel A. Malraux d' Agen, les adolescents ont assisté à une représentation théâtrale jouée par la compagnie OXO. Pour capter l'attention du public sur les dangers des addictions, les comédiens ont réalisé un spectacle vivant et interactif.

À la découverte du monde agricole



Les élèves de formation agricole ont participé au forum de l'installation, organisé par les JA 24, le 30 novembre dernier au lycée agricole de Périgueux. Au programme : le matin, visites des classes dans des exploitations à thème. L'après-midi était consacrée à des ateliers thématiques. Comme tous les ans, la MSA DLG était présente à cette journée d'information avec la participation à un atelier sur "Protéger l'exploitant et son exploitation". Elle a également offert des lots aux classes ayant participé au quizz sur l'installation en agriculture.

Un nouveau spectacle sur le "Bien vieillir"



Fortes du succès de la pièce "Vieillir, c'est vivre", créée en 2013, les caisses de retraite d'Aquitaine (CARSAT, MSA et RSI) proposent un nouveau spectacle, "Avant, j'étais vieux", alliant théâtre et musique. L'objectif est

de sensibiliser le public à la prévention du bien vivre et du bien vieillir. Deux représentations ont déjà été jouées à Mussidan et Bergerac en novembre et décembre. Les prochaines auront lieu le 21 février à Périgueux et le 6 mars à Nérac.

Des ateliers pour se familiariser avec Internet



Pour favoriser l'insertion des populations fragiles dans leur environnement social et économique et ainsi prévenir leur isolement, le service ASS développe son nouveau programme "Coup de pouce connexion"

visant à s'approprier et à utiliser Internet au quotidien. Des ateliers informatiques gratuits sont ainsi organisés à l'espace numérique de Villeréal jusqu'en mars. Les participants apprennent notamment à effectuer des recherches sur Internet et à réaliser des démarches en ligne.

Informier et accompagner les aidants familiaux



Soutenir les aidants familiaux et valoriser leur rôle est un axe important de la politique sociale de la MSA DLG. À ce titre, elle a organisé une session d'aide aux aidants à Beauville qui s'est déroulée sur 5 séances à partir

du 11 janvier. L'objectif était de partager les expériences de chacun et d'échanger avec les professionnels du maintien à domicile. Au cours des séances, différents thèmes ont été abordés : "les conséquences du vieillissement", "les incidences sur les relations familiales",...



Si vous souhaitez réaliser une action ou une formation sur votre canton, n'hésitez pas à contacter vos animatrices de l'Echelon Local.